Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Fevrier 1887 No. 19.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Le Fat et L'Aveugle

Un certain étourdi, qui se croyait plaisant,
Parce qu'aux sots il avait affaire,
Rencontrant un aveugle, et soudain l'arrêtant,
Aux oreilles va lui criant :

Bonhomme, réponds-moi : qu'est-ce que la lumière ?
L'aveugle, homme de sens, lui répond sans colère :
C'est, je crois, ce qui fait qu'on va sans hésiter,
Et que, voyant un sot, on le peut éviter.

DROBECQ.

PENSÉES.

—Un homme qui monte change d'horizon ; il est toujours plus grand ou plus petit que lui-même.

—En cè monde, nul ne peut rien tout seul, et il faut savoir accepter les défauts de ses amis.

—On a beau être sûr d'être deux, on aime a en avoir la preuve pour en avoir la consolation et l'encouragement.

—Le doute, qui est en tous les hommes un abîme profond, l'est bien davantage au cœur d'une femme. On ne renie jamais sa nature impunément, et la nature d'une femme est de croire, parceque sa vocation est d'aimer.

—Dire qu'une chose importante commence à soi, c'est prendre le néant pour point de départ, pour horizon et pour fin.

—Le silence est une grande vertu. Il n'est une lacheté que si l'honneur exige de le rompre.

—La première récompense de celui qui croit est d'espérer.

LE BAL AU CINQUIÈME ÉTAGE.

—Il est neuf heures et vous n'êtes pas habillé ?—Nous avons du temps encore devant nous. Ces souvenirs de jeunesse qu'un hasard nous a fait rappeler ; ces jours que nous dépensions sans compter, à cet âge où on se fait d'années et de bonheur un trésor inépuisable, tiennent mon esprit sous un tel charme, que j'ai peine à le rompre. La vie se partage en deux moitiés : l'une pleine d'espérances qui ne doivent pas se réaliser ; l'autre, livrée au regrets de bonheurs dont nous n'avons pas joui ; car ce qui nous semblait si beau dans l'avenir, ce qui, lorsque nous l'avons atteint, ne nous a donné que désappointement et dégoût, reprend sa magie dans le passé. L'espérance et le souvenir ont le même charme et le même prestige : c'est l'éloignement. Certes la jeunesse a aussi ses peines, et elles sont d'autant plus amères, qu'alors on se croit en droit de demander beaucoup à la vie ; qu'on prend ses désirs pour des promesses, ses espérances pour des valeurs qui doivent être remboursées un jour ; mais la jeunesse a tant de force et de vie, que ses peines ont du charme et de la poésie ; que vivre et sentir est pour elle une jouissance, semblable aux enfants dont le corps est sans cesse en mouvement, et qui se fatiguent volontairement plus qu'un forçat sous le bâton des gardes-chiourme. A tout prendre, c'est l'âge le plus heureux ; c'est celui où l'homme vit le plus à la fois.

Vous rappelez-vous, alors que nous demeurions rue de la Harpe, le jour où nous donnâmes un bal ?

—Comme si la chose s'était passée hier ; je vois encore nos deux chambres contigues, meublées d'une fenêtre, d'une grande malle, et d'une paire de fleurets.

—Vous rappelez-vous, ce jour-là, à quoi nous servit notre grande malle ?

—Parbleu ! mon père vint pour me sermonner ; comme je l'avais reconnu par la fenêtre, je m'enfermai dans la malle ; vous lui dites que j'étais sorti ; et comme il ne paraissait pas ajouter foi entièrement à votre assertion, vous vous tintes assis sur la malle, pour lui ôter l'idée de regarder dedans.

—Oui, et pour que son sermon ne fut pas perdu, il jugea à propos de me le faire subir ; en quoi je montrai un des plus grands dévouements à l'amitié que nous ait transmis l'histoire, tant j'écoutai avec patience et résignation.

—Tandis que, dans la malle où j'étouffais, j'étais en proie à toutes les horreurs de l'agonie.

—A propos de visites inopportunes, te rappelles-tu une visite que nous reçumes dans cette même matinée ?

—Je me rappelle le toit que nous gravissions pour arriver à une sorte de plateforme entre deux cheminées ; là nous portions des livres, des cigares, et nous nous chauffions à la fumée voisine ; quand ton tailleur arriva, tu étais sur le toit ; il te demanda :—Monsieur, est-il ici ?—Oui, monsieur, donnez-vous la peine d'entrer ; et je lui désignai le sommet du toit. Il est impossible d'imaginer une physionomie plus élargie, plus stupéfiée que celle de l'honorable créancier.—Monsieur parait occupé, me dit-il, je ne veux pas le déranger, ayez seulement la bonté de lui dire que, s'il n'a pas payé mon mémoire à midi, je le ferai citer chez le juge de paix.

—Puis quand il fut parti, il nous revint en la mémoire que nous donnions un bal ce jour-là, et que nous avions invité vingt personnes ; nous nous demandâmes : que nous manque-t-il pour la solennité de ce soir ? nous réfléchîmes quelque temps, et le résultat de nos réflexions fut qu'il nous manquait tout ; puis nous examinâmes nos ressources. Elles consistaient en une montre, qui jusque là avait échappé à de fréquents naufrages ; il fallut avoir recours aux expédients. D'abord, il était impossible que noe vingt invités pussent tenir dans nos deux chambres ; nous allâmes prendre dans un grenier un vieux paravent que quelque voisin y avait relégué, et au moyen du dit paravent, nous parvînmes à clore le carré, que nous usurpâmes pour en faire une troisième chambre, dans laquelle nous mîmes deux chaises et une table.

—Puis j'allai chez sept ou huit amis pour réunir les vingt verres qu'il nous fallait, et nous débouchâmes ce que nous pûmes acheter de bouteilles de vin, et nous en doublâmes le nombre en mettant moitié d'eau ; après quoi ce vin fut bouché et cacheté.

—Et notre orchestre ?

—Qui ? ce jeune musicien qui arrivait de Reims, et qui se laissa persuader qu'il jouait devant les plus célèbres artistes de Paris, et qui, pour se produire en si honorable société, joua du violon toute la soirée.

—Et le tapis ! tu allas en marchander deux chez un marchand de meubles qui demeurait sur la place Sarbonne ; on les apporta de ta part, pour que l'on pût choisir. Je me rappelle encore l'hésitation du commissionnaire quand je lui dis de les laisser, qu'on enverrait la réponse ; puis il s'en alla, et nous nous empressâmes de clouer le tapis dans notre seconde pièce.

—Et notre unique bougie ! comme nous l'ornâmes de papier découpé, comme nous la mîmes en évidence sur la table de jeu, comme nous eûmes soin de ne l'allumer que lorsqu'on commença à jouer.

—Cela me rappelle le reste de notre luminaire. J'imaginai de mettre deux clous au plafond, et le soir j'allai décrocher les deux quinquets qui éclairaient l'escalier et je les plaçai dans *nos salons*. Quand nos invités arrivèrent, plusieurs se plaignirent de ce que l'escalier n'était pas éclairé. A quoi nous répondîmes que cette maison était si mal tenue que nous allions la quitter. Et encore, pour le repas, comme nous n'avions pu avoir que des gâteaux à un sou, nous volâmes la cage où la portière tenait renfermés une douzaine de serins, dans l'intention de les plumer et de faire cuire comme alouettes ; mais notre ignorance en cuisine sauva la vie aux oiseaux. Puis, dans un cabinet attenant à notre *appartement*, tu laissas tomber avec fracas quand tout le monde fut réuni, deux ou trois vieilles tasses, et tu vins m'apprendre que les glaces étaient perdues ; à quoi je répondis en citant ce proverbe allemand : *Ein Gericht, und ein freundlich Gesicht.*

"Un seul plat et un visage ami," Vous n'aurez que des gâteaux et de l'eau sucrée ; mais une foule de visages amis.

Ce que tu as peut-être oublié, ce sont les préparatifs de notre toilette. Nous n'avions qu'une paire de bottes et une paire de souliers. Tous deux nous voulions mettre les bottes, parce qu'au quartier latin la botte est plus habillée que le soulier. Ne pouvant nous accorder, nous résolûmes de nous en rapporter au sort, et de jouer les bottes à pile ou face. Il ne nous restait pas une seule pièce de monnaie. Alors nous les jouâmes au premier sang, avec des fleurets boutonnés, bien entendu, et quoique tu tirasses mieux que moi, je te touchai et mis les bottes.

—C'est à moi que nous dûmes l'invasion des bouquets pour les dames. Au moyen d'une corde et d'un nœud coulant, j'amenai chez nous toutes les fleurs qui couvraient les fenêtres d'une dame qui demeurait au-dessous de nous.

—Puis le soir arrivèrent des tribulations et des malheurs imprévus. Le musicien mangea comme un glouton ; et quoique nous eussions averti que nous n'avions pas faim, pour nous abstenir de diminuer le nombre déjà trop restreint des gâteaux, il n'y en eut pas pour tout le monde. Et nous nous aperçûmes qu'il n'y avait pas de serviettes pour les dames. Celles qui avaient des mouchoirs brodés profitèrent de cette occasion pour les étaler complaisamment ; mais celles dont les mouchoirs étaient plus simples paraissaient chercher. J'allai tout doucement décrocher les rideaux et je les apportai sous la dénomination serviettes. Et la bougie tirait à sa fin ; il n'y avait pas moyen de la remplacer. Nous étions fort perplexes, quand un incident nous sauva ; je ne sais plus quel est l'incident.

—Rien moins que le commis du tapissier. On l'avait beaucoup blâmé d'avoir laissé les tapis chez des inconnus ; et, sans des courses urgentes, il serait venu plus tôt chercher les tapis ou le prix en argent. La seconde condition était impossible à remplir ; la première n'était que difficile. je priai le commis d'attendre sur l'escalier, puisque nous avions confisqué le carré à notre profit. En rentrant, je feignis de tomber en m'accrochant au tapis ; fort heureusement, m'écriai-je, que cet accident n'est pas arrivé à une de ces dames ; je leur évite une cruelle entorse. Ce tapis nous empêche de danser dans cette pièce et nous resserre dans les deux autres. Je vais l'enlever. Je me mis à arracher les clous et j'enlevai le tapis. Ce qui remplit *nos salons* d'une épaisse poussière—Puis on se remit à danser.

Rappelons le dénoûment de notre bal. Le voisin du dessous frappant avec un balai, pour réclamer le silence et la liberté de dormir. Notre mépris pour la requête du voisin. Le portier, irrité de ce que nous le faisions coucher tard montrant par malice l'assignation que mon tailleur avait été exact à m'envoyer ; le mystère avec lequel je la cachai ; la curiosité d'Adèle, supposant que c'était une lettre d'amour ; mon imprudence réponse : *Au contraire.—Alors monsieur, c'est un duel.*—Le peu de succès de mes dénégations ; la colère d'Adèle ; notre brouille ; le départ de notre société ; le portier reconnaissant les quinquets.

—Et le lendemain notre congé de par le propriétaire, sur la plainte collective de tous les voisins.

—Sais-tu l'heure qu'il est ?

—Non.

—Minuit et demi ; à peu près l'heure de sortir du bal pour lequel tu n'es pas encore habillé.

ALHONSE KARR.

L'HYGIÈNE POUR TOUS.

LA CALVITIE.

Les têtes chauves deviennent un trait de plus en plus marqué de la civilisation moderne. Il faut sans doute attribuer ce phénomène à l'activité nerveuse qui caractérise notre temps, car c'est spécialement dans les centres de population où le commerce et la culture intellectuelle arrivent au plus haut dégré de pression, qu'il est apparent

Une bonne moitié des hommes de quarante ans y est plus ou moins chauve, et quand aux femmes du même âge, elles sont nombreuses celles qui, dépouillées de leur chevelure postiche, pourraient montrer sur leur crâne ce que l'Ecriture appelle leur "gloire." Certains physiologistes vont jusqu'à affirmer que le temps n'est pas éloigné où les Français, les Allemands et les Américains seront presque tous chauves.

La chute des cheveux a presque toujours pour origne une nutrition incomplète du follicule pileux, et cette anémie locale peut être due à un grand nombre de causes. En certains cas, par exemple dans la fièvre typhoide, elle se produit subitement, et l'on voit d'un jour à l'autre la calvitie se manifester, mais ordinairement alors les papilles nerveuses du cuir chevelu, dont l'inaction avait amené ce défaut de nutrition, recouvrent bientôt leur énergie propre, et les cheveux repoussent.

Certaines maladies de la peau, l'acné l'éczéma, l'érysipèle, peuvent aussi déterminer une calvitie temporaire ou permanent. En général, tout ce qui diminue l'énergie constitutionnelle est de nature à éclaircir les cheveux. On voit souvent les femmes qui nourrissent leurs enfants devenir plus ou moins chauves pendant la période de lactation et n'avoir besoin que d'un peu de repos, de quelques toniques et d'une alimentation fortifiante pour reconquérir leur chevelure. Il ne parait pas pourtant que la calvitie de l'âge soit nécessairement associée avec un affaiblissement sensible des forces vitales. En beaucoup de cas, c'est une particularité qui fait son apparition vers l'âge de trente-cinq à quarante ans et se développe graduellement.

Mais la cause directe, l'insuffisance de nutrition du cuir chevelu, est toujours la même. Cette insuffisance devient en quelque sorte constitutionnelle, de telle sorte que le bulbe pileux finit par s'oblitérer entièrement ; ses capilaires ont disparu, le follicule même ne se marque plus par la moindre dépression sur le cuir chevelu, et c'est ce qui lui donne cette espèce de luisant si remarquable que bien des gens sont portés à le croire artificiel.

On admet en général que la calvitie n'apparait pas tant que le cuir chevelu contient une proportion suffisante de tissu graisseux ; ce serait l'explication du fait que les femmes ne perdent pas leurs cheveux d'aussi bonne heure que les hommes. Sur les côtés et à la région postérieure de la tête, aux points où s'attachent les muscles, il y a plus de tissu graisseux que sur le sommet du crâne ; aussi les cheveux y sont-ils encore épais alors que le sinciput s'est déjà dégarni.

Si les déperditions de tissu dans l'épuisement du cuir chevelu concourent à amener la calvitie, on peut admettre que tout ce qui tend à lui conserver sa consistance normale doit aider à sauver les cheveux. Il importe donc de soigner ce tissu quand il donne des signes de maladie et notamment de celle qui se manifeste par la formation sur l'épiderme de ces petites écailles analogues à du son, qu'on appelle communément de pellicules. Cette formation de pellicules est toujours aisée à arrêter, et la précaution peut suffire pour conjurer la chute des cheveux qui finirait généralement par en résulter.

Le Manitoba.

Joudi, 24 Fevrier 1887.

PROVENCHER.

Il nous est, on ne peut plus agréable, d'annoncer la réélection de l'hon. M. Royal, dans le comté de Provencher, par la belle majorité de 303 voix.

Le dénouement électoral, comme il vient de se produire dans ce comté, était, depuis le commencement de la lutte, non pas une probalité, mais comme nous l'avons toujours dit, une certitude, et il ne pouvait en être autrement. Ce n'est pas quand un candidat se fait l'instrument aveugle d'un parti, qu'il reconnait comme sien à la dernière heure seulement, qu'il peut capter la confiance de la majorité des électeurs.

Quand on est jeune et frivole on traite parfois de préjugés certaines choses sacrées, comme par exemple: on peut se bien garder d'écouter la voix, les conseils de ses supérieurs, de ses chefs naturels. Pareil excès d'audace souvent ne va pas sans quelque inconscience, mais dans tous les cas celui-là qui joue au jeu de se jeter un peu à la diable dans une entreprise condamnée par ceux qui sont constitués en autorité, ne peut que tomber victime de sa témérité.

C'est le fait dont nous venons d'être témoins dans l'élection de Provencher. La manie de ne s'en rapporter qu'à de faux amis a été la caractéristique de M. J. Ernest Cyr, qui jusqu'au dernier moment a caressé l'illusion de la victoire alors que l'attendait une éclatante défaite. Puisse l'expérience qu'il vient de faire lui profiter ainsi qu'à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Qu'on revienne partout à une saine appréciation des choses, et tous avoueront que ce n'est pas le parti qui vient de réélire à si forte majorité, M. Royal, comme son député qui est un parti d'opposition et d'obstruction, un parti d'agitation stérile et de vaines revendications.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 10 février 1887.

A Monsieur le Rédacteur du *Manitoba*,

Monsieur,—Les élections fédérales occupent notre petit district tout comme elles occupent les grands centres de la Confédération, et tout annonce une lutte excessivement chaude. Malheureusement, les Métis-français qui, d'habitude, sont toujours unis dans ces circonstances, paraissent cette fois très-divisés. Les écrits de *L'Etendard* qui se fait passer pour le champion unique des Métis, et les discours échevelés des libéraux de Prince-Albert, les mêmes qui avaient excités les Métis avant les troubles, en ont influencé un grand nombre, et aujourd'hui il est difficile de dire de quel côté se trouve la majorité. A en juger toutefois par l'escorte qu'on a faite à M. Laird, de Batoche ici, les apparences seraient en faveur du candidat libéral. Comme la votation ne se fera ici que le 15 Mars il est probable que l'issue des élections dans les autres provinces influencera jusqu'à un fort degré un grand nombre des électeurs de notre district.

On peut dire, d'un autre côté, que les adversaires du gouvernement ont bien beau jeu parmi les Métis qui viennent d'être si fort éprouvés. Comment, en effet, résister à des discours comme celui-ci, par exemple: "Comment, vous allez voter pour un gouvernement qui est venu vous faire la guerre, vous ruiner et vous exterminer tous, s'il l'avait pu!" Mais on se garde bien de leur dire ce que les libéraux ont fait contre eux. Malgré tout, il n'y a pas encore lieu de croire tout perdu. Après la première effervescence passée, si surtout les élections d'ailleurs sont favorables au gouvernement, je ne doute pas que la majorité parmi les Métis ne se range du côté conservateur.

M. Laird a une forte minorité dans Prince-Albert. Dans les environs c'est à peu près divisé également. A la Rivière Carotte, où M. Laird se rend aujourd'hui, la moitié au moins est conservatrice. Je ne connais rien de précis pour Battleford. Les dépêches reçues au comité conservateur donnent une forte majorité à M. Macdowall, mais c'est peut-être forcé.

En somme, comme je l'ai dit en commençant, la lutte promet d'être bien chaude.

H. P.

P. S.—15 février.—J'apprends à l'instant qu'une réaction se fait parmi les Métis-français, et qu'ils commencent à voir de quel côté sont leurs meilleurs amis. A part quelques entêtés que rien ne saurait ébranler, on peut déjà prédire que la masse du peuple se rangera du côté du gouvernement.

H. P.

LA VOTATION DANS MANITOBA.

PROVENCHER.

1ER ÉTAT.

Bureau de votation.	Royal	Cyr.	Majorités. Royal	Majorités. Cyr.
1. St. Boniface, No. 1	96	36	60	...
2. " No. 2	89	37	52	..
3. " No. 3	94	66	28	...
4. " No. 4	51	17	34	...
5. " Municip.	10	14	...	4
6. Taché, Goulet	12	15	...	3
7. " école centre	39	25	14	...
8. Ste. Anne, Houde	34	51	...	17
9. " Vandal	38	28	10	...
10. " Falcon	25	34	...	9
11. LaBroquerie	15	4	11	...
12. St. Norbert, Vermette	49	34	15	...
13. " Delorme	20	27	...	7
14. " Leveillée	10	1	9	...
15. Cartier, Lemay	56	64	...	8
16. " Michaud	16	1	15	...
17. Youville, St. Godard	8	10	...	2
18. " Roy	6	11	...	5
19. DeSalaberry, Labonté	23	22	1	...
20. " L Heureux	34	12	22	...
21. " Carrière	8	7	1	...
22. Hanover et Hespeler	2	1	1	...
23. Morris, Municipalité	5	11	...	6
24. " "	14	16	...	2
25. " Ville	18	27	...	9
26. St. Pie	5	13	...	8
27. Gauthier	25	45	...	20
28. St. Jean-Baptiste	58	32	26	...
29. Franklin, Whiteley	19	16	3	...
30. " Varey	63	43	20	...
31. " Lang	17	6	11	...
32. Emerson, Nos. 1, 2, 3	64	7	57	...
33. " Nos. 4, 5	24	33	...	9
34. " No. 6	34	12	22	...
Totaux	1081	779	412	109
			109	
Majorité pour Royal			303	

2ÈME ÉTAT.

Bureau de votation.	Total des votes.	Bulletins. Rej.	Bulletins. Gatés
No. 1	132		
2	126		
3	163	3	
4	70	2	
5	25		1
6	27		
7	65	1	
8	86	1	
9	67		1
10	61	2	
11	19		
12	86	3	
13	47		
14	11		
15	124	2	2
16	17		
17	18		
18	17		
19	45		
20	46		
21	16		1
22	3		
23	16		
24	41	11	
25	45		
26	18		
27	70		
28	90		
29	35		
30	106		
31	23		
32	71		
33	57		
34	47		
Grands totaux	1890	25	5

WINNIPEG.

QUARTIER NO. 1.

	Scarth.	Sutherland.
No. 1	76	59
Totaux	76	59
Majorité pour Scarth	17	

QUARTIER NO. 2.

	Scarth.	Sutherland.
No. 2	75	54
No. 3	174	104
No. 4	154	85
No. 5	105	103
Totaux	508	346
Majorité pour Scarth	162	

QUARTIER NO, 3.

	Scarth.	Sutherland.
No. 6	27	31
Totaux	27	31
Majorité pour Sutherland.		4

QUARTIER NOT 4.

	Scarth.	Sutherland.
No. 7	67	77
No. 8	73	85
No. 9	66	62
No. 10	82	94
No. 11	98	117
No. 12	103	105
No. 13	107	122
No. 14	58	82
Totaux	654	744
Majorité pour Sutherland.		90

QUARTIER NO. 5.

	Scarth.	Sutherland.
No. 15	88	108
No. 16	74	82
No. 17	57	70
No. 18	65	77
No. 19	67	84
No. 20	57	86
No. 21	21	25
Totaux	429	532
Majorité pour Sutherland.		103

QUARTIER NO. 6.

	Scarth.	Sutherland.
No. 22	61	31
Totaux	61	31
Majorité pour Scarth	30	

RECAPITULATION.

	Scarth.	Sutherland.
Quartier 1	76	59
" 2	508	346
" 3	40	44
" 4	654	744
" 5	429	532
" 6	61	31
Grands totaux	1755	1743
Majorité de Scarth	12	

SELKIRK.

M. T. M. Daly, candidat du gouvernement, a été élu à une majorité de 244 voix sur son adversaire M. Christie. Ce district était représenté au dernier parlement par M. Hugh Sutherland qui vient d'être défait à Winnipeg.

MARQUETTE.

M. Robert Watson, oppositionniste, est réélu dans Marquette. Sa majorité est de 292 voix.

ELECTIONS FEDERALES.

Liste des Candidats mis en nomination le 15 février.

Liste des Candidats élus le 22 février.

MANITOBA.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Lisgar	Ross (acc)		1	0
Marquette	Boulton	Watson	0	1
Provencher	Royal	Cyr	1	0
Selkirk	Daly	Christie	1	0
Winnipeg	Scarth	Sutherland	1	0
			4	1

QUÉBEC.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Argenteuil	Wilson	Meikle	1	0
Bagot	Dupont (acc)		1	0
Beauce	Poirier	Godbout	0	1
Beauharnois	Pelletier	Bergeron	0	1
Bellechasse	Belleau	Amyot	0	1
Berthier	Robillard	Beausoleil	0	1
Bonaventure	Riopel	Roy	1	0
Brome	Burnet	Fisher	0	1
Chambly	Jodoin	Préfontaine	0	1
Champlain	Montplaisir	Trudel	1	0
Charlevoix	Cimon	Tremblay	1	0
Chateauguay	Quinn	Holton	0	1
Chicoutimi et Saguenay	Gagné	{*Couture / Martin}	0	1
Compton	Pope	Munro	1	0
Deux Montagnes	Daoust	Marcil	1	0
Dorchester	Lesage	Duchesnay	0	1
Drummond et Arthabaska	Pepin	Lavergne	0	1
Gaspé	Joncas	Carrier	..	..
Hochelaga	Desjardins	Lanctot	1	0
Huntington		Scriver (acc).	0	1
Iberville		Béchard (acc)	0	1
Jacques-Cartier	Girouard	Charbonneau	1	0
Joliette	Guilbault acc		1	0
Kamouraska	Blondeau	Dessaint	0	1
Laprairie	{Tassé / *Doyon}		1	0
L'Assomption	Rocher	Gauthier	0	1
Laval	Col. Ouimet	Ad. Ouimet	1	0
Levis	Darveau	Guay	0	1
L'Islet	Belanger	Casgrain	0	1
Lotbinière	Baker	Rinfret	0	1
Maskinongé	Coulombe	Desaulniers	1	0
Mégantic	Larose	Turcotte	0	1
Missisquoi	Baker	Clayes	0	1
Montcalm	{Dugas / *Thérien}		1	0
Montmagny	Landry	Choquette	1	0
Montmorency	Valin	Langelier	0	1
Montreal-Ouest	Sir D. Smith	Ward	1	0
Montréal-Est	Coursol (acc).		1	0
Montréal-Centre	Curran	Cloran	1	0
Napierville	Paradis	Ste. Marie	0	1
Nicolet	Gaudet	Mailhot	1	0
Ottawa (Comté)	Wright	Papineau	1	0
Pontiac	Bryson	Craig	1	0
Portneuf	Duchesnay	De St. George	0	1
Québec-Est	Drouin	Laurier	0	1
Québec-Centre	Burroughs	Langelier	0	1
Québec-Ouest	McGreevey	Hearn	1	0
Québec (Comté)	Caron	Martin	1	0
Richmond et Wolfe	Ives	Greenshields	1	0
Richelieu	Labelle	Ladouceur	1	0
Rimouski	Taché	Fiset	0	1
Rouville	Gigault (acc).		1	0
St. Hyacinthe	Durocher	Bernier	0	1
St. Jean		{*Bourassa / Paradis}	0	1
St. Maurice	F Desaulniers	Lord	1	0
Shefford	Audet	Auger	1	0
Sherbrooke	Hall	Bélanger	1	0
Soulanges	Bain	Mousseau	1	0
Stanstead	Colby	Rider	1	0
Témiscouata	Grandbois	Pouliot	1	0
Terrebonne	Chapleau	Thérien	1	0
Trois-Rivières	Langevin	Pelletier	1	0
Vaudreuil	McMillan	Lalonde	1	0
Verchères	Ducharme	Geoffrion	0	1
Yamaska	Vanasse	Mignault	1	0
			36	28

ONTARIO.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Addington	Bell	Britton	1	0
Algoma	Dawson	Burke	..	..
Bothwell	Mitchell	Mills	0	1
Brant, N	Currie	Sommerville	0	1
Brant, S	Cockshutt	Paterson	0	1
Brockville	Wood	Comstock	1	0
Bruce, N	McNeil	Bonner	1	0
Bruce, O	Scott	Blake	0	1
Bruce, E	Cargill	Wells	1	0
Cardwell	White	Newlove	1	0
Carleton	J Macdonald	Stewart	1	0
Cornwall et Stormont	Bergin	McLelan	1	0
Dundas	Hickey	Johnson	1	0
Durham, E	Ward	Follis	1	0
Durham, O	Blackstock	Blake	0	1
Elgin, E	Ermatinger	Wilson	0	1
Elgin, O	Grieer	Casey	0	1
Essex, S	Wigle	Brien	0	1
Essex, N	Patterson	Cleary	1	0
Frontenac	Kirkpatrick	Bowden	1	0
Glengarry	Macmaster	Purcell	0	1
Grenville, S	Shanly	McDougall	1	0
Grey, S	Jamieson	Landerkin	0	1
Grey, E	Sproule	Gilray	1	0
Grey, N	Masson	Allan	1	0
Haldimand	Montague	Colter	1	0
Halton	Henderson	Waldie	0	1
Hamilton	Brown	Burns	1	0
Hamilton	McKay	Walters	1	0
Hastings, O	A Robertson	Frost	1	0
Hastings, E	John White	Burdett	0	1
Hastings, N	Bowell	Sutton	1	0
Huron, O	Porter	M C Cameron	1	0
Huron, E	Farrow	Macdonald	0	1
Huron, S	Campbell	McMillan	0	1
Kent	Smyth	Campbell	0	1
Kingston	Macdonald	Gunn	1	0
Lambton, O	McMahon	Lister	0	1
Lambton, E	Moncreiff	Fairbank	1	0
Lanark, N	Jameison	McDonell	1	0
Lanark, S	Haggart	Kippen	1	0
N. Leeds et G.	{*Ferguson / Kidd}	Buchanan	1	0
Leeds, Sud	Taylor	Britton	1	0
Lennox	Wilson	Allison	1	0
Lincoln	Rykert	Pattison	1	0
London	Carling	Hyman	1	0
Middlesex, E	Marshall	Jackson	1	0
Middlesex, N	Coughlin	Shipley	1	0
Middlesex, O	Roome	Cameron	1	0
Middlesex, S	Gamble	Armstrong	0	1
Monck	Boyle	McCallum	1	0
Muskoka	O'Brien	McMurrich	1	0
Norfolk, S	Tisdale	J. Jackson	1	0
Norfolk, N	Sinclair	Charlton	0	1
Northumberland, W	Guillet	Dumble	1	0
Northumberland, E	Cochrane	Mallory	0	1
Ontario, N	Madill	Cockburn	1	0
Ontario, S	Smith	Dr Rae	1	0
Ontario, O	Miller	Edgar	0	1
Ottawa	Perley	McIntyre	1	0
Ottawa	Robillard	St Jean	1	0
Oxford, N	Thorall	Sutherland	0	1
Oxford, S	Hawkins	Cartwright	0	1
Peel	McCulla	Fleming	1	0
Perth, N	Hesson	Johnson	1	0
Perth, S	Sharpe	Trow	0	1
Peterboro, O	Stevensen	Cox	1	0
Peterboro, E	Burnham	Lang	0	1
Prescott	Routhier	Labrosse	0	1
Prince Ed	Clapp	Platt	0	1
Renfrew, N	P. White	Finlay	1	0
Renfrew, S	Ferguson	Campbell	0	1
Russell	MacIntosh	Edwards	0	1
Simcoe, N	McCarthy	Anglin	1	0
Simcoe, S	Tyrwhith	Wright	1	0
Simcoe, E	Quinn	Cook	0	1
Toronto O	Dennison	Sheppard	1	0
Toronto C	Cockburn	Harvie	1	0
Toronto E	Small	Jury et McDonald	1	0
Victoria S	Hudspeth	McDonald	1	0
Victoria N	Cameron	Barron	0	1
Waterloo N	Kranz	Bourman	0	1
Waterloo S	Cowan	Livingstone	0	1
Welland	Ferguson	Conlon	1	0
Wellington N	Gordon	McMullen	0	1
Wellington C	Orton	Semple	0	1
Wellington S	Goldie	Innes	0	1
Wentworth N	Townsend	Bain	0	1
Wentworth S	Carpenter	Russell	1	0
York N	Tyrwith	Mulock	0	1
York E	Boultbee	Mackenzie A.	0	1
York O	Wallace	Lynd	1	0
			53	38

NOUVELLE-ECOSSE.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Annapolis	Mills	Ray	1	0
Antigonish	Thompson	McGillivray	1	0
Colchester	McLelan	McLellan	1	0
Cumberland	Tupper	Pipes et Bulmer	1	0
Cap Breton	McDougall	Murray	1	0
Cap Breton	McKeen	Slattery	1	0
Digby	Campbell	Vail	1	0
Guysboro	Falconer	Kirk	0	1
Halifax	Kenny	Fuller	1	0
Halifax	Stair	Jones	0	1
Hants	Putnam	Curry	1	0
Inverness	Cameron	McDonnell	1	0
Kings	Woodworth	Borden	0	1
Lunenberg	Kaulbach	Elsenhauer	0	1
Pictou	Tupper	McLeod	1	0
Pictou	McDougall	Bell	1	0
Queen's	Freeman	Mack	1	0
Richmond	Paint	*Flynn et Leblanc	0	1
Shelburne	Laurie	Robertson	0	1
Victoria	McDonald	McCurdy	1	0
Yarmouth	Kinney	*Lovitt et Hatfield	0	1
			14	7

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Albert	Weldon	Rogers	1	0
Carleton	Vince	Hall	0	1
Charlotte	Chipman	Gilmore	0	1
Gloucester	Burns	Landry	1	0
Kent	Landry	McKinnerney	1	0
Kings	Foster	Donville	1	0
Northumberland	Adams	Mitchell	0	1
Queens	Baird	King	0	1
Ristigouche	{*Moffat / McAllister}	Haddow	1	0
Sunbury	Wilmot	Burpee	1	0
St. Jean, Cité et Comté	{Everett / McLeod}	{Weldon / Skinner}	0 / 0	1 / 1
St. Jean, Cité	Barker	Ellis	0	1
Victoria	Costigan	Thériault	1	0
Westmoreland	Wood	Emmerson	1	0
York	Temple	G. F. Gregory	1	0
			9	7

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Kings	A. C. McDonald	D. McIntyre	0	1
Kings	Muttart	Dr Robertson	0	1
Prince	Hackett	Yeo	0	1
Prince	Lefurgy	S. F. Perry	0	1
Queens	Ferguson	Davies	0	1
Queens	Campbell	Walsh	0	1
			0	6

COLOMBIE-ANGLAISE.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.
Cariboo			0	0
Ile Vancouver			0	0
N. Westminster			0	0
Victoria			0	0
Victoria			0	0
Yale	Mara (acc)		1	0
			1	0

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	
Alberta	Hardisty	Lafferty	L'élection aura lieu le 15 mars prochain.
Assiniboia-Est	Davin	Ross	
Assiniboia Ouest	Perley	Dickie	
Saskatchewan	Macdowell	Laird	

* Le député élu.

RÉCAPITULATION.

	Gouv.	Oppos.
Manitoba	4	1
Québec	36	28
Ontario	53	38
Nouvelle-Ecosse	14	7
Nouveau-Brunswick	9	7
Ile du Prince-Edouard	0	6
Colombie-Anglaise	1	0
	117	87

Il reste encore à connaître le résultat de Gaspé dans la province de Québec, d'Algoma dans Ontario, de cinq districts dans la Colombie-Britannique et des quatre districts du Nord-Ouest. La majorité du gouvernement est actuellement d'environ trente et sera porté à quarante, au moins, quand toutes les élections seront terminées.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1823 à 1826.

(*Suite*.)

Personne, depuis l'arrivée des blancs dans le pays, n'avait eu connaissance d'aucune inondation sur les bords de la Rivière-Rouge. Les indiens racontaient bien, qu'à une époque antérieure très éloignée, l'eau avait, durant un printemps, couvert les prairies, et que la rivière s'était étendue loin dans la plaine, mais ils ne fixaient pas la date de cette inondation, et ils ne tenaient ce fait que par tradition; la génération d'alors n'en avait pas été témoin. Le petit débordement de 1825, dans les environs de Pembina, n'inspira donc aucune crainte sérieuse aux colons pour l'année suivante, et ne fit pas soupçonner l'approche du fléau qui allait fondre sur le pays.

Depuis quatre ans, les bonnes récoltes s'étaient succédées, celle de 1825 était abondante; la colonie avait prospéré. Mais à l'automne, la chasse qui avait coutume de fournir de la viande pour tout le monde, manqua presque totalement. Les chasseurs ne trouvant rien à manger à la prairie revinrent à Saint-Boniface avec leurs familles pour y passer l'hiver; ceux qui ne revinrent pas eurent à souffrir toutes les horreurs de la famine; quinze personnes y moururent de faim et de misère.

Dès le 15 octobre, la neige, contre l'ordinaire, commença à tomber en abondance. L'été précédent, l'eau s'était maintenue haute dans les rivières et les lacs. L'hiver fut un des plus rudes qu'on eut jamais vu dans le pays. Le froid s'y maintint à un dégré très élevé; depuis 25 ans, les anciens ne se rappelaient pas avoir vu un hiver aussi rigoureux. Le printemps fut long; pendant tout le mois d'avril, un vent froid du Nord souffla continuellement. La grande quantité de neige tombée se fondit tout-à-coup vers les premiers jours de mai. La glace qui ordinairement partait vers le 20 avril ne se mit en marche cette année là que le 5 mai. Elle avait encore toute son épaisseur comme en hiver.

L'eau était déjà au-dessus des côtes de la rivière lorsque la glace se mit en mouvement. Entrainée par la force du courant, elle rasa tout sur son passage; maison, arbres, rien ne résistait. Les gens se hâtèrent de chercher un refuge sur les côteaux, et d'y conduire leurs animaux. Mgr Provencher et la plupart des habitants de Saint-Boniface se retirèrent du côté ouest de la rivière dans les environs de la paroisse de St. James, à l'endroit appelé aujourd'hui le côteau des Burke. L'eau monta graduellement depuis la fin d'avril jusqu'au 20 mai. Heureusement personne ne périt dans cette inondation. Il n'en fut pas ainsi dans le haut de la rivière du côté des Etats-Unis. Là, plusieurs camps de sauvages et un poste militaire furent noyés; surpris par l'eau qui les avaient cernés de toutes parts, les gens n'avaient pas eu le temps de se sauver sur des endroits plus élevés et tous périrent misérablement.

"Les chasseurs nous rapportent, dit Mgr Provencher, dans une lettre à l'évêque de Québec, que deux camps sauvages de 200 loges et un camp militaire ont péri dans l'inondation du côté des Etats-Unis. Ici, Dieu merci! il n'y a pas eu de vies de perdues."

Le 20 mai, l'eau cessa de monter, mais durant toute une semaine elle garda le même niveau. Enfin, vers les derniers jours du mois, elle commença à baisser graduellement. La rivière ne rentra dans son lit que le 20 juin. L'eau s'était élevée de 40 pieds au-dessus du niveau de l'eau d'été.

G. D.

(*A continuer.*)

CONDOLEANCES.

Jeudi dernier, à l'assemblée du club de raquettes *Le Voyageur*, les résolutions suivantes de condoléances ont été adoptées à l'occasion de la mort prématurée de M. M. J. Charbonneau:

Saint-Boniface 17 Février 1887.

La mort prématurée de M. M. J. Charbonneau affecte d'autant plus particulièrement le club de raquettes *Le Voyageur* que cette perte est la première qu'il a à déplorer depuis sa fondation, et le regret que cause la rupture inopinée des liens qui unissaient les menbres à leur confrère, les fait sympathiser plus vivement encore avec la douleur de l'épouse et de la famille du défunt.

Résolu, que les membres du club assisteront en corps aux funérailles de M. M. J. Charbonneau, et

Que copie des présentes résolutions soient transmises à Madame Charbonneau, et

Qu'elles soient publiées dans *Le Manitoba* et dans un journal de Montréal.

Par ordre,

E. BÉLANGER,
Secrétaire.

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr Taché est actuellement à Montreal. Il sera l'hôte des RR. PP. Oblats jusqu'à ce qu'il parte pour Rome dans trois ou quatre semaines.

L'hon. Sénateur Schultz part samedi pour Ottawa.

M. Henri Soucisse est arrivé aujourd'hui d'Ottawa.

Melles Huot sont revenues d'une promenade de quelques semaines en province de Québec.

L'hon. M. LaRivière, trésorier-provincial, est revenu lundi d'un heureux voyage de quelques jours à Ottawa et Montréal.

M. Jos. C. Auger, un des auditeurs municipaux de la province, commencera sa tournée d'inspection demain. Il va faire une audition spéciale des livres de la municipalité d'Assiniboia.

M. Ben. Prince, de Battleford, T. du N.-O., récemment marié en province de Québec, est arrivé lundi à Winnipeg avec Madame Prince. M. et Mme Prince continueront leur voyage vers l'ouest la semaine prochaine.

M. R. P. Maclagan, musicien bien connu de Winnipeg, est mort en cette cité mardi. Le défunt était âgé de 36 ans.

—Nous lisons dans *La Presse* de vendredi dernier:

MM. Magloire Dansereau et Olivier Robert, les conférenciers de Manitoba, repartiront jeudi prochain pour leur province.

Voici le nom des places où des conférences agricoles ont été données par M. Magloire Dansereau:

Longueil, Lachine, Laprairie, Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Basile, Saint-Marc, Saint-Hyacinthe, Sainte-Rosalie, Roxton, Paquetteville.

Dans chacune de ces conférences, le conférencier a toujours parlé du chemin du Pacifique comme étant la meilleure voie pour conduire les colons au Manitoba.

Il était partout accompagné par M. Olivier Robert, qui l'aidait par ses connaissances, à faire comprendre aux auditeurs les avantages du Manitoba.

Les funérailles du regretté Maximin J. Charbonneau ont eu lieu samedi dernier à la cathédrale.

M. l'abbé G. Cloutier officiait assisté de MM. les abbés Cherrier et Messier comme diacre et sous-diacre.

Au chœur, on remarquait le Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, M. l'abbé A. Dugas, curé, les RR. PP. Lory, S.J., Drummond, S.J., McCarthy, O.M.I., Lussier, S.J., O'Bryan, S.J., etc. Les élèves du pensionnat assistaient aussi de même qu'un grand nombre de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg. Le club de raquettes *Le Voyageur* y était en corps.

Les porteurs étaient: Son Honneur le juge Prud'homme, M. J. E. P. Prendergast, M.P.P., M. le Dr Fafard, M. S. A. D. Bertrand, M. Joseph Lecomte et M. Napoléon Bétournay.

M. Albert Bétournay présidait à l'orgue et M. George Fortin avait la direction du chœur de la cathédrale qui exécuta très-bien la messe des morts, en musique.

Choses et Autres.

—D'après une statistique, le nombre de bateaux-torpilles existant ou en voie de construction dans la marine des principales puissances est comme suit: Russie, 175; Angleterre, 158; France, 123; Italie, 91; Allemagne, 62; Autriche, 54; Grèce, 26; Hollande, 23; Danemark, 22; Chine, 20; Turquie, 19; Suède, 15; Espagne, 12; Brésil, 11; Chili, 9; Norvège; Japon, 7; République Argentine, 6; Portugal, 5.—Total: 827.

—Trois millions de femmes aux Etats-Unis travaillent pour gagner leur vie. D'entre elles, 600,000 trouvent de l'emploi dans l'agriculture, principalement dans les champs de coton du Sud: 640,000 sont employées dans les manufactures de différentes sortes et, 530,000 travaillant dans les buanderies insistent pour que les Chinois soient chassés du pays; 280,000 sont modistes, et 200,000 sont couturières; 60,000 gagnent leur pain chez les tailleurs, et 600,000 sont commis, maîtresses d'école, opérateurs télégraphiques, teneurs de livres, compositeurs et bonnes d'enfants. Il y a, en chiffres ronds, 2,500 femmes-médecins.

—Le plus gros canon qui ait été fondu jusqu'à présent a été éprouvé il y a quelques jours à l'arsenal de Woolwich, Angleterre. Il pèse cent onze tonnes. Sa longueur est de quarante-quatre pieds et sa charge maximum de poudre de 900 livres. Il sera monté à bord du nouveau cuirassé anglais *Benbow*. Pour l'essayer, la première charge de poudre était de 600 livres, la seconde de 700 et la troisième de 800. La détonation n'a pas été aussi forte qu'on le croyait. Le recul n'est pas considérable. Le poid du canon et de la plateforme est de 225 tonnes. Le projectile, qui est une effrayante masse de fer pesant 1,800, percera une plaque de blindage de 33 pouces d'épaisseur à un mille de distance.

—Il y a eu en Europe, depuis le seizième siècle, 286 guerres: 44 ont été faites pour des annexions, 22 pour refus de paiement de tribut, 24 pour représailles, 8 pour défense d'honneur, 6 pour négociations, 30 pour soutien de peuples alliés, 10 pour rivalités de voisinage, 2 pour des difficultés commerciales! Enfin il y a eu 28 guerres de religion, presque toutes à la suite de la Réforme, et 55 guerres civiles! En voilà assez pour le moment, aurait-on le droit de s'écrier!

—En 1878, le peuple du Canada avait de déposé dans les banques d'épargnes du gouvernement la somme de $8,497,013; en 1886, le même peuple avait dans les mêmes banques d'épargnes la somme de $38,154,680, c'est-à-dire trente millions de plus que sous le régime libre-échangiste.

—Le *Times* de Londres recommande au gouvernement impérial de hâter le règlement de la question des pêcheries.

—Des tremblements de terre qui viennent de se produire en Italie ont causé la mort de plus de 2,000 personnes. Les dommages à la propriété sont énormes.

—Il est rapporté que la Princesse Louise veut divorcer d'avec son mari, le Marquis de Lorne.

—Le czar Alexandre III, a depuis son avènement, toujours essayé de diminuer la suite impériale. Il voudrait arriver à ne plus avoir que 12 généraux adjudants et 12 aides de camp. Et de fait, la réforme se fait aussi vite que possible. A la mort d'Alexandre II, en 1881, la suite se composait de 405 personnes; elle ne se compose plus, à l'heure qu'il est, que de 246; 93 généraux-adjudants (dont cinq datent encore du règne de Nicolas), 51 généraux à la suite et 102 aides de camp.

Dans la suite impériale se trouvent 14 grands ducs, 3 ducs de Lenchtenberg et 2 princes d'Oldenbourg. Et si on recherche les nationalités, on rencontre 177 Russes, 45 Allemends, 8 Finlandais, 5 Polonais, 3 Géorgiens, 1 Iméréthien, 1 Arménien, 1 Tartare, etc.

—Les statistiques mortuaires pour le mois de janvier dans les principales villes du Canada, sont comme suit; Montréal, 405, Toronto, 186; Québec, 156; Hamilton, 62; St. Jean, N.-B., 54; Halifax, 52; Ottawa, 50; Kingston, 37; Sorel, 31; Winnipeg, 29; London, 29; Hull, 25; Belleville, 22; St. Hyacinthe, 18; Trois-Rivières, 15; Sherbrooke, 12.

Nouvelles d'Europe.

Les autorités allemandes ont fait arrêter dernièrement à Mulhouse plusieurs citoyens d'origine française soupçonnés de faire partie de la "Ligue des Patriotes."

Saint-Pétersbourg, 18—On dit dans les cercles officieux que la guerre est inévitable entre la France et l'Allemagne. La Russie n'entend pas se faire l'alliée de la France mais elle pourrait bien s'opposer à ce que l'Allemagne envoie toute son armée de l'autre côté du Rhin. Pour être plus libre dans ses mouvements elle évitera de se brouiller avec l'Autriche ou l'Angleterre en même temps que la France se brouillerait avec l'Allemagne.

Vienne, 19—Une lettre semi-officielle de Saint-Pétersbourg, représente la Russie comme attendant que la guerre éclate entre la France et l'Allemagne, ce qu'elle considère comme inévitable et ce qui lui permettra de réaliser sa politique des Balkans. Tout en ne faisant pas d'alliance avec la France, la Russie considère qu'il y va de son intérêt de ne pas permettre à l'Allemagne d'être victorieuse dans la lutte entre les deux nations.

Paris, 22—La rumeur court qu'un nouveau cabinet soit formé dont ne ferait point partie le général Boulanger, ministre de la guerre.

Berlin 23.—On calcule que le résultat définitif des élections générales va être comme suit: ministériels, 220; oppositionnistes, 177.

NAISSANCES.

—A Saint-Joachin de LaBroquerie, le 14 courant, Madame Joseph Boisjoli un garçon et une fille.

—En cette ville, le 22 courant, Madame Moïse Ménard, un fils.

—En cette ville, le 17 courant, Madame Edouard Lambert, une fille.

—A Lorette, le 17 février courant, Madame Gilbert Landry, un fils

DECES.

—En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 2 ans et 3 mois, Marie-Anne-Félixina, enfant de M. Joseph Buron.

DESGAGNÉ.—En cette ville, le 24 février courant, à l'âge de 67 ans et 12 jours, M. Alexis Desgagné.

Les funérailles auront lieu à la cathédrale samedi, le 26 courant, à 8.30 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation,

Les membres de la société Saint-Vincent de Paul sont priés d'y assister.

—En cette ville, le 17 courant, à l'âge de 13 mois et 14 jours, Rose-Anna, enfant de M. Onésime Milard.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour un pont à fermes (*truss bridge*) sur la Rivière Souris, à Souris, township 7, rang 21 ouest," seront reçues au département des Travaux Publicc jusqu'à midi, lundi, le 21 courant.

Les plans et devis peuvent être vus à ce département, le et après le 10 courant, jeudi.

Un chèque accepté pour $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel, chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat d'après la soumission.

Si nécessaire, l'on devra fournir des cautions acceptables par le gouvernement.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairemant acceptée.

THOMAS A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 4 fevrier 1887. 2ins. 10.2.87.

PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

Chronique Locale.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé 209 émigrants.

—On a besoin à ce bureau d'un jeune garçon pour porter les messages.

—La troupe dramatique de Félix Vincent joue à Winnipeg, cette semaine.

—MM. Turner & Bleau viennent de recevoir deux chars de quincaillerie de Montréal et Toronto.

—Les exercices des Quarante-Heures se sont ouverts dimanche à la cathédrale. Ils ont été suivis par une foule considérable.

—Les assises s'ouvriront le 8 mars. Le procès le plus important sera celui de Pierre Larocque, accusé du meurtre de Basile Ritchot.

—Nous recommandons au public de Saint-Boniface de faire le moins usage possible de l'eau de la Rivière-Rouge, attendu qu'il est rapporté par les autorités médicales que son emploi est contraire à la santé.

—La nomination pour l'élection d'un conseiller en remplacement de M. Lazare Ferland, qui a donné sa démission comme un des représentants du quartier No. 4 de la ville, aura lieu mardi, le 1er mars prochain.

—Samedi prochain, M. de Simencourt onvrira un étal de boucher dans le bloc LaRivière, ancienne place de M. Jos Bégin. M. Patrick McCormick qui est avantageusement connu dans Saint-Boniface, a été choisi comme gérant de cette nouvelle boutique. Pleine et entière satisfaction est garantie au public.

Voir l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

—Lundi, la Compagnie de Ponts de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine a tenu son assemblée générale annuelle au bureau des terres de la Cie de la Baie d'Hudson. Le rapport et les comptes pour l'année 1886 ont été passés et adoptés. Les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année 1887: C. J. Brydges, Jos. Wrigley, Sir D. A. Smith, Juge Dubuc, L. J. A. Lévêque, Hon. A. A. C. LaRivière, J. F. Bain, J. Balsillie et J. H. Balfour.

Chronique de la Province.

Lorette,

21 février—Dimanche dernier, les habitants de Lorette ont été agréablement surpris de voir dans l'église, devant l'autel de la Sainte-Vierge, une magnifique lampe qui est un don de M. Rémi Manaigre Cette lampe fait véritablement honneur à celui qui l'a donnée.

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraîtront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

POTEAUX DE TÉLÉGRAPHE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour poteaux de Télégraphe," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 25 février, 1887, pour fournir quatre milles poteaux de cèdre ou plus, qui devront être délivré à la Station de Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest, et avoir les dimensions suivantes:—Longueur, vingt pieds; diamètre, cinq pouces au petit bout, pas plus de dix pouces au gros bout. L'écorce devra être bien enlevée de tous les poteaux qui devront être inspectés avant d'être chargés sur les chars pas plus tard que le 1er Mai 1887.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque et fait payable à l'ordre de l'hon. Ministre des Travaux Publics, égal à cinq par cent du montant de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat quand il sera prié de ce faire, ou s'il ne remplit pas sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secretaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 11 février 1887.
1ins.17.2.87.

Departement des Affaires Indiennes.

SOUMISSIONS.

Des Soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumissions pour Grains de Semence," seront reçues au Bureau des Sauvages, Winnipeg, jusqu'à midi de

MARDI, le 1ER MARS PROCHAIN,

pour fournir du blé (red Fyfe), de l'avoine (blanche), de l'orge, des patates, du seigle et du riz sauvage, qui devront être délivrés sur plusieurs des réserves de Sauvages dans les Traités Nos. 1, 2, 3 et 5, pas plus tard que le 15 mai prochain.

Le grain doit être parfaitement nettoyé et exempt de graines nuisibles, etc., et doit être au moins égal à du grain de première qualité dans chacune des espèces demandées, et devra être livré dans des poches de toile ou autres qui pourront être exigées par le département (pour chacune des réserves.)

Pour plus de détails s'adresser aux différents Bureaux des Sauvages qui suivent: Winnipeg, Portage-la-Prairie, Clandeboye, The Narrows, Lac Manitoba, Fort William et Coutcheeching.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

E. McCOLL,
Inspecteur des agences indiennes.
Bureau des Sauvages, 31 janv. 1887.
jno 10, 2, 87

R. R. Keith & Cie.

GRAINES

POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera mallée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.
3ins.17.2.87.

NFORMATIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Le soussigné désirant promouvoir l'Industrie Laitière dans Manitoba en donnant aux cultivateurs les informations complètes sûres et pratiques sur ce sujet, a obtenu un nombre considérable de copies de l'ouvrage qu'a récemment publié M. W. H. Lynch sur la science de l'Industrie Laitière, et après avoir parcouru cet ouvrage avec attention, il croit qu'il devrait être en les mains de toutes les personnes intéressées dans cette industrie pour l'usage domestique comme pour celui des crêmeries. Toute personne désirant avoir une copie de cet oavrage pourra l'obtenir franco par la malle en adressant une demande par écrit au département.

D. H. HARRISON,
Ministre de l'Ag-, des Stat. et Santé.
Département de l'Agriculture, Statistiques et Santé, Winnipeg, 2 février 1887.
4ins 10, 2, 87

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 23 84

POUR 30 CENTS

La Librairie J. B. Rolland et Fils.

6 A 14, RUE SAINT-VINCENT, À MONTRÉAL,

adressera *franco* à toute personne qui enverra la somme ci-dessus.

1o. L'Almanach Agricole pour 1887.
2o. L'Almanach des Familles pour 1887.
3o. Le Calendrier de la Puissance pour 1887.
4o. Le Recueil de Cantiques notés pour les missions et retraites, ou une jolie Carte Chromo avec frange en soie pour Noël et le nouvel An valant 20 cents.

Adressez sans retard votre demande et vous recevrez *franco* par la poste ces articles. jno. 18. 11. 86.

VIANDES

— DE —

PREMIÈRE QUALITÉ

— AU —

Prix du Marché de Winnipeg.

M. McCORMICK, Agent.

Notre intention en ouvrant une boutique à Saint-Boniface est de faire bénéficier nos compatriotes des mêmes avantages dont nous avons déjà fait profiter les habitants de Winnipeg. Nous espérons rencontrer le même succès.

Rappelez-vous que notre arrivée sur le marché de Winnipeg a fait baisser le prix de la viande. En nous encourageant et nous soutenant vous défendrez vos propres intérêts.

Nous ne voulons faire qu'un bénéfice honnête et modéré ET SOMMES DÉCIDÉS A NE PRÊTER LA MAIN A AUCUNE ENTENTE DESTINÉE A PRODUIRE DES HAUSSES FACTICES.

Vous êtes certains de trouver chez nous la plus stricte honnêteté dans toutes les transactions.

Boucherie de LISBYVILLE,

Succursale de LISBYVILLE Meat Stall,

Avenue Taché, Bloc de M. LaRivière,
Saint-Boniface.

1m 24,2,87

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
†4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2.	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10.	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.
28 Décembre, 1882. 1a.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin es Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.
1an 15 4 86

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant les régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la céduie E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposé aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—TOUTES ESPECES DE—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

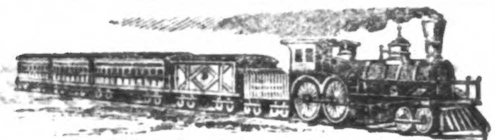
Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

la 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait,

Bureau de Poste, Boite 152,
Saint-Boniface, Man

Ian 17 12 85

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

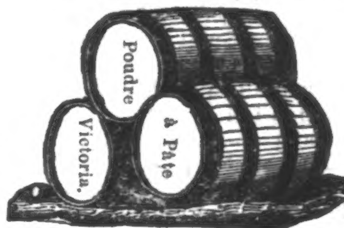
365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

(o:o:o)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.



Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché, Boites de 8 et 16 onces; 20c. et 35c.: Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

la 18,3, 86

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

N'oubliez pas l'Endroit!

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur	*Patent Process*	pour	$2.40
"	*Strong Baker*	"	2.00
"	*XXXX*	"	1.75
"	*Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m14,10,86

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boîte 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs. Salles spacieuses, bien éclairées et ventilées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tate & Cie.

Ian 10 12 85.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après «l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone, soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés, ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un état detaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, rejété, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants:

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district ou quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir:

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cédule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée; cette cédule devra être signée par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, débentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements; ces cédules devront être signées par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte général; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno.3.2.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour un acte incorporant «l'Association des commis voyageurs du Nord-Ouest du Canada," ayant pour objet l'avancement et le succès de ses membres, d'assurer la vie de ses membres contre les accidents, d'appliquer ses fonds à des bénéfices ou des bonus aux membres ou de payer aux personnes qu'ils auront avantagées, l'assurance sur la vie des membres lors de leurs décès et pour d'autres fins en rapport avec une association de ce genre.

Daté à Winnipeg ce 15 jour de Janvier A.D. 1887.

W. REDFORD MULOCK,
Solliciteur des réquérants.

4ins. 27, 1, 87.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi. vendredi, le 4 mars, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, tous les quinze jours, aller et retour, entre

BATOCHE ET SASKATOON,

viâ Saskatchewan, à compter du premier avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier laissera Batoche chaque second lundi après l'arrivée de la malle de la station de Qu'Appelle et arrivera à Saskatoon dans les vingt-huit heures.

Laissera Saskatoon le mercredi suivant à 6 00 a.m., et arrivera à Batoche dans les vingt-huit heures ou avant l'arrivée de la malle venant de Prince-Albert.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de Batoche Saskatchewan, Saskatoon et Prince-Albert, ou au bureau du soussigné.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 7 janvier 1887.

3ins 20, 1. 87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilège de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième our de decembre A.D. 1886.

4ins.10.14 86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie "*The Saskatchewan and Western Railway Company*," en exemptant tous les terrains octroyés par le Gouvernement du Canada de responsabilité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilège de voter et d'être élu directeur; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie "*The Manitoba and North Western Railway of Canada*," pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.

4ins.23.12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Gaz et de Lumière Electrique de Manitoba, s'adressera à la Legislature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie et ses successeurs, les débentures qu'elle a récemment émises au montant de soixante-deux mille livres sterling, et aussi pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie toutes les hypothèques données par elle, ou qu'elle pourra donner à certains fidéi-commissaires pour garantir le paiement du principal et de l'intérêt des dites debentures, et déclarer que les dites hypothèques seront des garanties bonnes et valides, et une première charge sur tous les biens réels et personnels de la compagnie sans enregistrement ou production dans aucun bureau public, aussi pour rendre bons et valides, tous les règlements et résolutions en vertu desquels les dites débentures ont été émises et les dites hypothèques ont été ou seront données.

Daté ce 3ème jour de janvier A.D 1887.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requerants.

4ins.13.1.87

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

MCARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.

9 ins 16 12 86

AVIS.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

L'Acte des Elections Contestées de Manitoba.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre pour représenter la Division Electorale de LaVérandrye dans l'Assemblée Législative de Manitoba, tenue les second et neuvième jours de décembre A.D. 1886

Avis est par les présentes donné que le vingt-sixième jour de janvier A.D. 1887, une requête a été présentée à la cour du Banc de la Reine, par James Owens et Norbert Perreault, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Lorette cultivateurs, contestant l'election et le retour de James-Emile-Pierre Prendergast, comme membre de la Division Electorale de LaVérandrye, et réclamant le siège pour Louis-Gédéon Gagnon.

Daté ce 26ième jour de janvier 1887.

JOHN S. EWART,
Procureur des pétitionnaires.

1ns.3.2.87.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars 1887 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier avril prochain.

BASSWOOD ET REINLAND,

deux fois par semaine, distance calculée 17 milles.

MINNEDOSA ET SCANDINAVIA,

une fois par semaine, distance calculée 20 milles.

WOLF CREEK ET STATION DU CHEMIN DE FER,

douze fois par semaines, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste qui se trouvent à l'extrémité de chacune des routes ci-haut mentionnées, et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 20 janvier 1887.

3ins.3.2.87.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite à l'assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour légaliser et rendre valide le réglement No. 194 du Maire et du Conseil de la corporation de la cité de Brandon, intitulé: "Un règlement pour prélever huit mille piastres au moyen de débentures, pour l'achat du pont traversant la rivière Assiniboine, à la Première Rue, dans la cité de Brandon," et les débentures et coupons émis en vertu d'icelui.

Daté le douzième jour de janvier A.D. 1887.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des requérants.

4 ins 20 1 87

AVIS.

MAMITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

McARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.

4ins. 16,12,86.

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et privilèges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D. 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

ins. 30.12.86.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

Their Seeds are popular because they are good.

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it. Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

VICK'S

FLORAL GUIDE FOR 1887

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine de l'imprimerie du *Times*

WINNIPEG, Man.

3-8 1 a